



“...Les médias constituent, à leur tour, un partenaire clé pour ancrer et consacrer les valeurs de citoyenneté positive. Aussi tenons-nous sincèrement à les voir s’acquitter au mieux de leur noble mission en matière d’information et de sensibilisation de l’opinion publique et d’affermissment de la démocratie.

Cet attachement n’a d’égal que Notre souci de les voir s’astreindre à des normes juridiques, déontologiques et professionnelles, conciliant ainsi entre liberté, responsabilité et respect de l’ordre public, dans le cadre de la suprématie de la loi et de l’autorité de la Justice.

A cet égard, Nous appelons instamment le gouvernement et l’ensemble des acteurs concernés à plus de diligence dans la mise en place d’un nouveau dispositif juridique permettant d’assurer la réforme et la mise à niveau de la presse, de sorte qu’elle puisse remplir sa mission dans la consolidation du principe de la citoyenneté responsable, à l’instar de celle qu’elle a remplie naguère pour attiser et entretenir la flamme du nationalisme et du patriotisme.

Aussi, attendons-Nous de tous les acteurs du champ politique et médiatique qu’ils s’attachent à constituer une force de proposition apte à exprimer, avec objectivité et honnêteté, les véritables préoccupations de l’opinion publique, et qu’ils s’emploient à la sensibiliser et à la mobiliser davantage autour des exigences du combat majeur que le Maroc doit remporter...”

Extraits du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l’occasion de la fête du Trône - 30 juillet 2005

LA PRESSE ÉCRITE

- Chiffres et statistiques
 - Spécialité
 - Périodicité
 - Langue de parution
 - La carte de presse
- L'aide publique à la presse
- La convention collective
- La presse régionale
- La presse électronique
- Les annonces légales
- Les délits de presse
- La presse étrangère et accréditée au Maroc
- La 4^{ème} édition du Grand prix national de la presse
- La formation
- Le projet de code de la presse

LE SECTEUR AUDIOVISUEL PUBLIC

- Les assises nationales sur la production audiovisuelle et cinématographique
- La mesure d'audience
- Les radios privées
- La promotion de la culture amazighe dans les médias publics
- Le partenariat dans le domaine de la formation audiovisuelle

● LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION (SNRT)

- Le cahier des charges
- Le contrat programme avec le gouvernement
- Le statut du personnel de la SNRT
- La diversification de l'offre audiovisuelle publique
- L'amélioration technique de l'émission télévisée et radiophonique
- Le soutien à la production nationale

● LA SOCIÉTÉ SOREAD 2M

- Le cahier des charges
- Le soutien à la production nationale
- L'extension et l'amélioration des moyens de couverture
- Le soutien au sport national

LES PARTENARIATS SOCIAUX DANS LE SECTEUR DE LA PRESSE ET DE LA COMMUNICATION

- Le partenariat et la coopération dans le domaine social
- Le projet de fonds social des journalistes professionnels

PRÉAMBULE

Le secteur de la presse et de la communication occupe une place en perpétuel mouvement dans le processus des grandes réformes que connaît le Maroc dans le cadre de la mise en place des fondements d'une société démocratique et moderne en harmonie avec la volonté de Sa Majesté Mohammed VI et en réponse aux aspirations et attentes des différentes composantes de la nation marocaine.

Dans ce contexte, et en application de la politique du gouvernement en matière de réforme et modernisation du secteur de la presse et de la communication, principale locomotive des réalisations dans différents secteurs, notamment au niveau des réformes démocratiques et de l'ancrage des principes du professionnalisme de la liberté et de la responsabilité, le ministère de la Communication a poursuivi en 2006 la mise en place du programme global qu'il avait entamé en 2002 pour réformer le secteur. Une réforme basée sur le dialogue et la concertation avec les différents intervenants et partenaires.

Cette réforme a concerné notamment la poursuite de la mise en application des démarches nécessaires pour mettre à niveau le secteur de la presse écrite, à travers la révision du contrat programme et la multiplication des concertations pour l'élaboration d'un nouveau projet de code de la presse conforme aux changements démocratiques que vit le Maroc.

Le ministère de la Communication a également veillé à poursuivre la mise à niveau du pôle public par la diversification de ses services, le renforcement de ses structures de base conformément aux exigences du cahier des charges. Cette réforme s'est accompagnée par l'encouragement de la production nationale et notamment la production amazigh. Il a également inauguré l'ouverture de l'espace audiovisuel national auprès des promoteurs privés en octroyant, par le biais de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), 10 autorisations de création de radios privés et une autorisation de création de télévision.

Les données du rapport de la presse écrite et audiovisuelle 2006 qui vont suivre représentent la continuité des réformes qu'a connues le secteur durant les quatre dernières années.



LA PRESSE ECRITE

■ La presse nationale en chiffres

Jusqu'au 31 décembre 2006, le nombre des titres de presse a atteint 398 journaux et revues. Ces titres sont répartis selon le domaine d'intérêt suivant :

a- Spécialité :

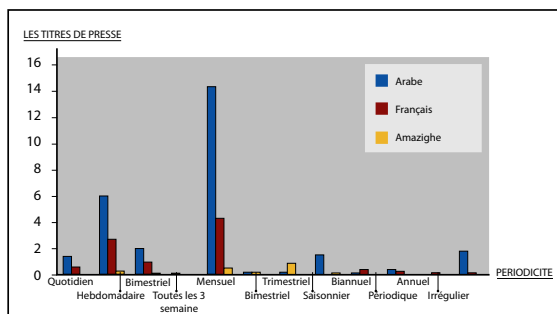
Spécialité	Arabe	Français	Amazigh	Total
Informations générales	96	18	9	123
Informations régionales	68	06	00	74
Journaux partisans	18	03	00	21
Publications juridiques	11	-	-	11
Droits humains	02	-	-	02
Publications professionnelles	01	-	-	01
Publications associatives	02	-	-	02
Sport	11	04	-	15
Culture	17	07	-	24
Economie	03	21	-	24
Agriculture	02	01	-	03
Faits divers	04	-	-	04
Publicité	02	09	-	11
Arts	05	03	-	08
Femmes	02	03	-	05
Enseignement	03	-	-	03
Enfance	04	-	-	04
Parlement et communes	04	04	-	08
Famille	02	03	-	05
Nouvelles technologies	03	-	-	03
Jeunesse	02	-	-	02
Immigration	02	03	-	05
Nature	01	03	-	04
Autoroutes	01	-	-	01
Diplomatie	01	-	-	01
Santé	01	02	-	03
Personnes handicapées	01	-	-	01
Résistance et armée de libération	02	-	-	02
Sciences	-	01	-	01
Technique	-	05	-	05
Tourisme	-	06	-	06
Informatique	-	01	-	01
Homme	-	02	-	02
Activités officielles	-	01	-	01
Gastronomie	-	01	-	01
Divertissement	04	-	-	04
Total	283	107	09	399

Avec les organes des partis politiques, les journaux d'informations générales et les titres régionaux se taillent la part du lion sur le marché national et ce malgré la diversité que commence à connaître la presse écrite avec l'apparition, au Maroc, de plusieurs nouvelles revues et titres spécialisés dans des domaines divers tels que l'économie, la publicité, la culture, le sport, l'art, les résidents marocains à l'étranger, les droits humains...

b- Périodicité :

Périodicité	Titres en arabe	Titres en français	Titres en amazigh	Total
Quotidienne	14	06	-	20
Hebdomadaire	61	27	02	90
Bimensuelle	22	10	01	33
Mensuelle	144	43	05	192
Semestrielle	18	11	01	30
Biannuelle	01	04	-	05
Périodique	04	03	-	07
Annuelle	-	02	-	02
Irrégulière	18	01	-	19
Total	282	107	09	398

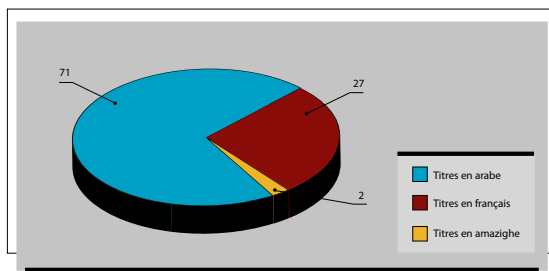
Les publications mensuelles restent les plus importantes en nombre puisqu'elles ont atteint 192 titres, suivies des hebdomadaires avec 90 titres. Ces deux types de publications représentent à elles seules plus des deux tiers des publications.



c- Langue de parution :

Langue	Titres	Pourcentage
Arabe	282	70,86%
Français	107	26,88%
Amazigh	09	2,26%
Total	398	100%

Les titres paraissant en arabe ou amazigh ont enregistré, en 2006, une évolution partielle par rapport à l'année précédente, contrairement aux titres en langue française. Le seul titre en espagnol a cessé de paraître.



Il convient de noter que :

- La plupart des titres se concentrent dans les villes de Rabat et Casablanca ;
- Ce sont des particuliers qui publient la plupart des revues et journaux,
- Quelque 66 nouveaux titres sont parus en 2006, dont essentiellement des mensuels. La plupart de ces nouvelles parutions, initiées par des particuliers et s'intéressant à l'information générale, se concentrent à Rabat et Casablanca.

■ La carte de presse

RÉPARTITION DE LA CARTE DE PRESSE SELON LE GENRE

F : femme - H : homme

	Professionnels		Stagiaires		Techniciens		Reporters image et photo		Total		Total général
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Presse écrite	419	141	112	54	-	-	51	1	582	196	778
SNRT (TV)	103	46	8	6	207	21	108	-	426	73	499
SNRT (radio)	121	100	8	14	74	18	4	2	207	134	341
Agence MAP	155	64	20	15	-	-	2	-	177	79	256
Soread 2M	79	38	4	3	252	19	41	2	376	62	438
Medi I	25	13	5	1	-	-	-	-	30	14	44
Free lance	59	25	18	8	2	-	17	-	96	33	129
Agences de production	7	-	-	1	1	-	12	-	23	-	23
Publications on-line	17	1	4	2	-	-	-	-	21	3	24
CCM	-	-	-	-	-	-	8	-	8	-	8
Ministère de la Communication	-	-	-	-	-	-	5	-	5	-	5
Radio FM	1	2	-	-	-	-	-	-	1	2	3
Total	986	430	182	103	536	58	248	5	1952	596	2548

Les détenteurs de la carte de presse en 2006 se sont élevés à 2548 journalistes dont 1952 hommes et 596 femmes, une augmentation importante par rapport à 2005 (2062 cartes de presse accordées).

Cette progression significative est la conséquence des différentes réformes qu'a connu le secteur de la presse écrite au cours de 2006 et qui se sont axées autour de :

- La poursuite de la mise en application du contrat programme pour la mise à niveau des entreprises de presse, qui stipule que les publications ne sont éligibles à l'aide de l'Etat que si elles emploient un nombre déterminé de journalistes professionnels ;
- La signature de la convention collective des journalistes professionnels, elle-même critère d'éligibilité à l'aide de l'Etat;
- Le renforcement des ressources humaines de la SNRT, de Soread 2M, des différentes chaînes thématiques et régionales nouvellement créées et de l'agence MAP ;
- L'apparition de nouveaux titres de presse ;
- L'apparition de nouveaux moyens de communication audiovisuels privés...

■ Le soutien à la presse écrite :

En conformité avec le contrat programme pour la modernisation des entreprises de presse, une commission paritaire de la presse écrite (CPPE) composée des représentants des ministères de la Communication, du Commerce, de l'Industrie et de la Mise à niveau des entreprises et des Finances et de la Privatisation d'une part et des représentants de la Fédération Marocaine des Editeurs de Journaux (FME) d'autre part a été créée. Cette commission a pour rôle d'étudier les demandes soumises par les entreprises de presse écrite souhaitant bénéficier de cette aide et de veiller au respect des conditions stipulées dans le contrat programme.

Depuis l'entrée en vigueur du contrat programme, plus de 35 quotidiens, hebdomadaires et mensuels ont reçu le numéro de la commission paritaire et bénéficié de l'aide dont le montant global s'est élevé, en 2005, à plus de 37 millions de DH.

Le nombre des dossiers soumis à la commission en 2006, a atteint 56 demandes émanant de quotidiens, d'hebdomadaires, de bimensuels et de mensuels. La répartition par langue de parution se présente comme suit :

- 43 titres en langue arabe ;
- 40 titres en langue française ;
- 3 titres en langue amazighe.

La commission paritaire de la presse écrite a tenu le 8 décembre 2006 une réunion de travail en présence de toutes les parties en vue d'examiner les demandes d'aide qui lui ont été soumises. Après examen de ces demandes, la commission a décidé d'attribuer l'aide à 50 titres dont 45 détenteurs du numéro de la CPPE et 5 dans le cadre du pluralisme, conformément aux dispositions du contrat programme. L'enveloppe consacrée à cette aide a atteint 43 millions de DH.

Ce sont 18 quotidiens, 27 hebdomadaires dont 6 régionaux et 5 mensuels qui ont bénéficié de l'aide de l'Etat pour les neuf premiers mois de 2006. Le nombre des demandes soumises à la commission et celui des dossiers répondant aux critères du contrat programme ont augmenté d'une manière significative comparativement à 2005.

Dans un souci de transparence, la commission a rendu public, au terme de ses travaux, un communiqué dans lequel sont exposés les résultats de ses délibérations et la liste des titres ayant obtenu l'aide à la presse. Le communiqué précisait que le complément pour le quatrième trimestre 2006 serait octroyé au début de l'année 2007 selon la règle en vigueur.

L'aide à la presse pour l'exercice 2006 a été caractérisé par :

- L'octroi de l'aide à la presse à six titres régionaux qui répondaient aux critères du contrat programme et remplissaient, en particulier, les conditions de création d'une entreprise de presse conformément aux lois en vigueur ;
- L'entrée en lice des premiers titres en langue amazighe, l'hebdomadaire « Al alam al amazighi » ayant présenté une demande et obtenu l'aide à la presse conformément aux conditions du contrat programme.

PUBLICATIONS AYANT REÇU LE NUMÉRO DE LA CPPE

Titres	Périodicité	Numéro de la CPPE
Al Ahdath Al Maghribia (ar)	Quotidien	05-013/ع.ي
L'Opinion (fr)	Quotidien	Q.P.F/028-05
Al Alam (ar)	Quotidien	05-029/ع.ي
Al Ittihad Al Ichtiraki (ar)	Quotidien	05-022/ع.ي
Libération (fr)	Quotidien	Q.P.F/023-05
Al Bayane (fr)	Quotidien	Q.P.F/030-05
Bayane Al Yaoum (ar)	Quotidien	05-031/ع.ي
Le Matin du Sahara (fr)	Quotidien	Q.P.F/010-05
Assahra Al Maghribia (ar)	Quotidien	05-011/ع.ي
Rissalat Al Oumma (ar)	Quotidien	05-015/ع.ي
Aujourd'hui le Maroc (fr)	Quotidien	Q.P.F/001-05
L'Economiste (fr)	Quotidien	Q.P.F/005-05
Assabah (ar)	Quotidien	05-006/ع.ي

Attajdid(ar)	Quotidien	05-004/ ع.ح.ي
Annahar Al Maghribia (ar)	Quotidien	05-009/ ع.ح.ي
Al Haraka (ar)	Quotidien	05-008/ ع.ح.ي
Annidal Addimocrati (ar) *	Quotidien	-
Al Mounataf (ar)	Quotidien	06-036/ ع.ح.ي
Al Ayyam (ar)	Hebdomadaire	05-007/ ع.ح.ي
Tel Quel (fr)	Hebdomadaire	H.F/016-05
La Vie Economique (fr)	Hebdomadaire	H.F/017-05
Maroc Hebdo (fr)	Hebdomadaire	H.F/021-05
La Gazette du Maroc (fr)	Hebdomadaire	H.F/026-05
La Nouvelle Tribune (fr)	Hebdomadaire	H.F/027-05
Al Watan Al Aan (ar)	Hebdomadaire	05-014/ أ.ب
Finance News (fr)	Hebdomadaire	H.F/024-05
Al Moutakhab (ar)	Hebdomadaire	05-014/ ع.أ
La Vérité (fr)	Hebdomadaire	H.F/040-06
Le Reporter (fr)	Hebdomadaire	H.F/038-06
Challenge Hebdo (fr)	Hebdomadaire	H.F/039-06
Al Alam Arriyadi (ar)	Hebdomadaire	06-042/ ع.أ
Assda'e (ar)	Hebdomadaire	06-043/ ع.أ
Al Moustakil (ar)	Hebdomadaire	06-037/ ع.أ
Achamal 2000 (régional) (ar)	Hebdomadaire	05-003/ ع.أ.ج
Afak Min Al Janoub (régional) (ar)	Hebdomadaire	05-033/ ع.أ.ج
Acharq (régionale) (ar)	Hebdomadaire	05-034/ ع.أ.ج
Le Journal de Tanger (fr)	Hebdomadaire	H.R.F/002-05
Al Alam Al Amazighi (amazigh)	Hebdomadaire	05-014/ نش.أ.م
Sadaa Taounate (régional) (ar)	Hebdomadaire	06-045/ ع.أ.ج
Al Yassar Al Mouwaha* (ar)	Hebdomadaire	-
Al Minbar Al Ichtiraki* (ar)	Hebdomadaire	-
Al Islah Wa Tanmia* (ar)	Hebdomadaire	-
Al Hakika Al Ousbouhya * (ar)	Hebdomadaire	-
Milaffat Tadla (régional) (ar)	Hebdomadaire	06-044/ ع.أ.ج
Al Hadath Arriadi (ar)	Hebdomadaire	06-041/ ن.نش.ع
Economie et Entreprise (fr)	Mensuel	M-F/032-05
Parade (fr)	Mensuel	M-F/019-05
Femme du Maroc (fr)	Mensuel	M-F/020-05
Nissaa minalmaghrib (ar)	Mensuel	018-05/ نش.ع
Version Homme (fr)	Mensuel	M-F/035-05

NB : Les titres signalés par un astérisque (*) ne sont détenteurs du numéro de la CPPE. Ils bénéficient de l'aide à la presse écrite dans le cadre du pluralisme.

■ La convention collective :

Dans le cadre de la mise en application du contrat programme pour la modernisation des entreprises de presse, cette année a été marquée, pour la première fois dans l'histoire de la presse au Maroc, par l'entrée en vigueur de la convention collective des journalistes professionnels après sa signature par le Syndicat National de la Presse Marocaine (SNPM) et la Fédération Marocaine des Editeurs de Journaux (FME) le 14 décembre 2005 sous l'égide du Ministère de la Communication.

Cette convention représente le cadre type pour la conclusion d'accords contractuels au sein de l'entreprise de presse, en tenant compte de la structure, des particularités et des moyens matériels et économiques propre à chaque entreprise de presse. Elle a pour objectif d'organiser et de clarifier les rapports au sein de l'entreprise de presse et les journalistes professionnels qui y sont contractuels en précisant les concepts, les modalités d'embauche et la durée de la période de stage obligatoire.

La convention fixe, notamment :

- La rémunération mensuelle du journaliste et ses indemnités, selon l'ancienneté;
- Le salaire minimum qui ne peut être inférieur à 5800 DHs ;
- La durée du congé annuel du journaliste ;
- L'obligation de servir un 13ème mois ;
- Le droit du journaliste à la sécurité sociale et à la formation...

Elle expose, d'autre part, ses obligations vis-à-vis de son employeur.

Dans le but de généraliser cette convention, qui vise à créer un cadre de dialogue et de concertation entre les entreprises de presse et le personnel et améliorer les conditions de travail, matérielles et sociales des journalistes professionnels, il a été décidé de faire de la signature de cette convention une des conditions obligatoires de l'octroi de l'aide de l'Etat à la presse écrite.

■ La presse régionale :

Le nombre des titres de presse régionale a atteint, en 2006, quelque 67 titres édités, pour la plupart, par des particuliers ou par des sociétés d'édition privées. Ce chiffre a diminué par rapport à 2005 ce qui peut s'expliquer par le fait que :

- La plupart de ces publications ne s'intéressent qu'aux informations locales ce qui entrave leur essor régionale ;
- Manque de ressources humaines qualifiées ;
- la faiblesse des équipements nécessaires ;
- le faible niveau de formation ;
- les problèmes d'impression et de distribution ;
- la faiblesse des insertions publicitaires.

Pour aider la presse régionale à surmonter les contraintes qui freinent son développement, le ministère de la Communication a organisé une rencontre élargie avec les opérateurs du secteur et les concernés en vue de créer un cadre de représentativité organisé et puissant. Le département a également sensibilisé la presse régionale sur les avantages du contrat programme pour la modernisation des entreprises de presse, qui permettra de voir émerger des entreprises de presse professionnelles, libres et responsables capables de mesurer l'importance de la communication de proximité et son rôle dans le renforcement de la démocratie au niveau local et régional. Le Ministère a également négocié et obtenu la diminution de 50 % du coût du transport routier entre les villes de Laayoune et Marrakech au profit des correspondants, des journalistes et des responsables des journaux locaux et régionaux.

Ces démarches ont pour effet positif de voir augmenter le nombre des titres régionaux éligibles à l'octroi de l'aide publique à la presse nationale, ce qui contribuera certainement à encourager les autres journaux régionaux à adhérer au processus de modernisation des entreprises de presse et d'améliorer leur rendement professionnel dans le but d'enrichir le paysage médiatique national.

■ La presse électronique :

Malgré la multiplication du nombre des internautes au Maroc, la presse électronique n'a pas connu d'essor significatif, le nombre de journaux électroniques réguliers ne dépassant pas les six. Cette stagnation peut s'expliquer par le fait que ce média étant relativement nouveau, il est encore dans une étape constitutive.

Il convient de souligner, cependant, que de plus en plus de titres de presse ont une version électronique et que des journaux on-line, s'intéressant aux informations locales ont fait leur apparition, ce qui constitue autant de signes positifs pour le développement de la presse électronique au Maroc.

JOURNALISTES WEB PROFESSIONNELS	
Les titres	Nombre de journalistes
Bulletin du Syndicat National de la Presse Marocaine	01
E-Marrakech Info	01
Assiyassa Al Jadida	09
Menara Casanet	10
Maghreb Arts	01
Adrar	01
Total	23

■ Les annonces légales:

RÉPARTITION PAR SUPPORT

Les titres	Nombre d'annonces
La radio marocaine	83
Al Alam	2298
Al Itihad Al Ichiraki	760
Rissalat Al Oumma	1467
Assahra Al Maghribia	383
Al Mounataf	1930
Bayane Al Yaoum	470
Al Haraka	2208
Attajdid	1445
Annidal Addimokrati	272
Al Maaraka	268
Al Islah Wa Tanmya	220
Annahar Al Maghribia	2194
Majaliss	289
Al Yassar Al Mouwahad	34
Afak Al Janoub	121
Le Matin du Sahara	1037
L'Opinion	3012
Al Bayane	1151
Libération	947
Aujourd'hui le Maroc	1104
Construire	265
L'Etendard	841
Flashonomie	143
Le Journal des Annonces	257
Total	23.199

■ Les poursuites judiciaires à l'encontre de la presse :

En 2006, 32 plaintes ont été déposées contre des journalistes pour :

- Atteinte à la religion musulmane contre « Nichane », hebdomadaire en langue arabe ;
- Atteinte à l'intégrité territoriale contre « La Manana », hebdomadaire en langue espagnole qui a cessé sa parution ;
- Insulte et injure par voie de presse contre, « L'Economiste », quotidien en français, « Tel Quel », hebdomadaire en français, « Annahar Al Maghribia », quotidien en arabe, « Saout Annass », quotidien en arabe devenu, après changement de direction, « Yaoumiyat Annas », « Aklam Al Ghad », « Acharq », hebdomadaire régional en arabe, « Akhbar Al Ousboue », hebdomadaire en arabe et « Ahdath Temara », hebdomadaire en arabe.
- Diffamation contre « Annahar Al Maghribia », « Saout Annass », « Al Ahdath Al Maghribia » quotidien en arabe, « Assabah », quotidien en arabe « Assahifa Al Ousbouia » hebdomadaire en arabe, devenu quotidien par la suite, « Al Ousboue Assahafi », hebdomadaire en arabe, « Al Michhal », hebdomadaire en arabe, « Asharq », « Akhbar Al Hawadith », « Le Reporter », hebdomadaire en français, « Sayidati », mensuel en arabe, « Mountada Al Janoub », hebdomadaire régional en arabe, « Machahid », « Al Kalam » et « Al Houbour Assahafi ».

Ces poursuites ont été enclenchées soit par le procureur général du Roi à la demande des personnes lésées (13 cas) ; soit par le parquet général dans 3 cas, soit par des plaintes directes auprès du parquet (16 cas).

■ La presse accréditée au Maroc :

Journalistes, reporters photographes, cameramen... Ils ont été 134 en 2006 à se faire accréditer au Maroc où ils représentent 90 organismes de presse et de communication, soit 14 agences de presse, 9 agences de photoreportage, 27 chaînes de télévision, 9 stations radios et 37 journaux.

Les médias représentés au Maroc proviennent de presque tous les continents. Pour les agences de presse, elles sont trois maghrébines, trois autres du Moyen-Orient, dix européennes (dont les agences de photoreportage), deux asiatiques et une agence américaine. Quant aux chaînes de télévision, douze sont européennes et quinze du Moyen-Orient alors que les neuf stations de radio sont toutes européennes. Concernant la presse écrite, enfin, 13 des titres accrédités sont européens et les 24 autres du Moyen-Orient. Ces médias, dont le nombre a augmenté par rapport à l'année précédente, utilisent diverses langues dont l'arabe, le français, l'anglais, le russe, le chinois, l'italien, l'allemand et le néerlandais.

L'année 2006 a également été marquée par le nombre important de journalistes étrangers ayant visité le Maroc pour couvrir différents événements nationaux et internationaux (visite de Sa Majesté Mohammed VI dans les provinces du sud du Royaume, festivités de la fête du trône, conférence ministérielle Euro-africaine sur l'immigration et le développement, en plus des différentes visites des chefs d'Etat et de gouvernements étrangers au Maroc). Entre janvier et décembre 2006 plus de 2300 journalistes venus effectuer des reportages à caractère politique, économique, social ou touristique sur le Maroc.

Le ministère de la Communication a, par ailleurs, organisé durant l'année une visite au profit de journalistes japonais représentant les plus importants titres de presse de ce pays. De même, et en partenariat avec l'ambassade de France au Maroc, le Ministère a organisé, à Tanger, en commémoration du cinquantenaire de l'indépendance, un séminaire entre journalistes marocains et français sur « 50 ans de regards croisés », dans le but de créer un espace de dialogue et de concertation sous le nom de "Club de Tanger". Plus de 50 personnalités du landerneau médiatique des deux pays ont participé à cette rencontre.

■ Le Grand Prix National de la Presse:

Le comité d'organisation du grand prix national de la presse, composé de représentants du ministère de la Communication, de la Société nationale de radiodiffusion (SNRT) de Soread 2M, de la MAP, de l'Institut supérieur de l'information et de la communication (ISIC) du Syndicat national de la presse marocaine (SNPM), de la Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ) a tenu plusieurs réunions de travail pour examiner les différentes propositions relatives à l'organisation de la 4ème édition du Grand prix national de la presse (GPNP).

Au seuil de plusieurs séances de travail, le comité d'organisation a procédé au choix des membres du jury de cette édition parmi plusieurs noms proposés de journalistes professionnels, femmes et hommes d'expérience dans le domaine.

MEMBRES DU JURY DU GRAND PRIX NATIONAL DE LA PRESSE EDITION 2006

Nom	Qualité
Abderrafii Jouahri	Ecrivain et journaliste- président du jury
Noureddine Miftah	Journaliste, directeur de l'hebdomadaire "Al Ayyam"
Mohamed Khalil	Journaliste, rédacteur en chef du journal "Al Bayane".
Omar Salim	Journaliste, Soread 2M
Latifa Marwane	Journaliste, Radio Méditerranée International
Driss Lamrini	Réalisateur, directeur de la chaîne "Al Maghribia"
Sabah Bendaoud	Journaliste, SNRT
Ali Benstitou	Journaliste, Agence MAP
Hassan Najibi	Photoreporter, directeur de la revue "Photo news"
Safi Moumen Ali	Ecrivain, membre de l'Institut Royal de la Culture Amazigh
Abderrahim Sami	Professeur à l'ISIC

Pour cette quatrième édition, 138 journalistes se sont portés candidats, enregistrant ainsi une augmentation par rapport aux dernières éditions (105 en 2003, 112 en 2004 et 117 en 2005). Sur ces 138 candidatures, l'on comptait 63 journalistes de presse écrite, 23 de télévision, 24 de radio, 14 photoreporters, et 15 journalistes d'agence.

Les résultats de l'édition du Grand prix national de la presse ont été proclamés lors d'une cérémonie au théâtre national Mohammed V à Rabat le 14 novembre 2006. Ils ont couronné les travaux de :

Média	Auteur	Titre	Organisme
La télévision	Salma Mhaoud	«L'innocence volée»	Soread 2M
La radio	Naïma Boualak Farida Dahmani	«La consommation et les prix»	SNRT
La presse écrite	Fayçal Fakihi	«L'oriental, découverte, trafic...et reconnaissance»	L'Economiste
L'Agence de presse	Fatima Rafouk	«l'utilisation des aigles pour garantir la sécurité aérienne»	MAP

Le jury a décidé d'un commun accord de ne pas décerner le prix de la photo, alors que le prix en hommage a été octroyé au journaliste Mohamed Brini, directeur du journal «Al Ahdath Al Maghribia» pour l'ensemble de sa carrière.

Le jury a d'autre part rendu hommage aux deux journalistes Majdouline Touil et Ibrahim Baouch de la SNRT pour la qualité de leur émission radio en langue amazigh sur les enfants intitulée «les étoiles des enfants».

Et pour la première fois cette année, un prix honorifique a été décerné à la presse accréditée. Il est revenu au journaliste soudanais feu Abou Bakr Charif Sadik, président fondateur de la ligue des journalistes arabes accréditées au Maroc.

■ La formation :

L'Institut supérieur de l'information et de la communication a organisé durant 2006 plusieurs sessions de formation et de formation continue au profit des journalistes marocains.

STAGES DE FORMATION AU PROFIT DES JOURNALISTES MAROCAINS

Thème	Date
Les techniques du reportage télévisé	23 février 2006
La rédaction dans la presse écrite	20-24 mars 2006
L'expression arabe au service de l'information	22-24 mars 2006
Le traitement du SIDA à la télévision	4-7 avril 2006
La presse électronique	17 avril 2006
Le reportage télévisé et documentaire	24 avril au 5 mai 2006
Le journalisme Web	25-28 avril 2006 et 2-5 mai 2006
La presse écrite et le sport	22-26 mai 2006
Le traitement du SIDA dans la presse régionale	10-14 juillet 2006

Et dans le cadre de la mise en application des recommandations de la commission mixte entre le ministère de la Communication et l'Institut Royal de la Culture Amazigh (IRCAM), l'ISIC a organisé la troisième session de formation au profit des journalistes de la presse amazigh en coordination avec l'IRCAM.

Date	Nombre de bénéficiaires	Thème
11-15 juillet 2005	12	Les techniques de l'écriture journalistique
12-23 juin 2006	12	Les genres d'articles de presse
15-26 janvier 2007	11	Les techniques de sondage et les portraits

■ Le nouveau projet de code de la presse :

Conformément aux hautes directives de Sa Majesté le Roi, contenues dans le discours du Trône de juillet 2004, et dans le cadre du suivi des chantiers de réformes entamés par le Maroc visant à enraciner les fondements de l'Etat de droit, et dans le but de compléter l'arsenal juridique dans le secteur de la presse et de la communication, l'année 2006 a été marquée par la poursuite du dialogue et de la concertation entre le ministère de la Communication, le Syndicat national de la presse marocaine et la Fédération marocaine des éditeurs de journaux en vue d'élaborer un projet nouveau de code de la presse pour encadrer la pratique journalistique au Maroc.

A cet effet, une équipe de travail composée de représentants du ministère de la Communication, et des deux partenaires mentionnés plus haut a été mise sur pied pour

préparer un projet de code de presse en tant que cadre juridique nouveau organisant le secteur de la presse, en prenant en considération les derniers développements qu'a connu le secteur ainsi que les demandes et les intérêts des professionnels et les préoccupations des parties concernées.

Les principaux axes de ce projet s'articulent autour de la mise en conformité de la législation nationale en matière de presse avec les conventions et les déclarations universelles relatives aux droits humains, à la liberté de la presse et la libre circulation des informations dans le but de renforcer la liberté d'opinion et d'améliorer la situation du journaliste professionnel. Ce projet vise également la révision, à la baisse, des peines privatives de liberté, la création d'un Conseil national de la presse pour organiser la profession, ainsi que plusieurs autres nouvelles propositions dans le but de développer et de soutenir ce secteur et assurer le droit du citoyen à une presse diversifiée, libre, objective en respectant les principes de la profession et sa déontologie.

Il est probable que ce projet puisse être approuvé et adopté au cours de l'année 2007.



LE SECTEUR

AUDIOVISUEL

PUBLIC

■ Les assises nationales de la production audiovisuelle et cinématographique

Dans le cadre des efforts déployés pour la promotion du secteur audiovisuel et cinématographique national, et la volonté de le hisser au niveau d'une industrie autonome, le département de la communication a organisé le 7 juillet 2006 à Casablanca, les premières assises nationales de la production audiovisuelle et cinématographique, en partenariat avec l'Association des Entreprises du Secteur de l'Audiovisuel (ASESA) et la Coalition Marocaine des Arts et Cultures.

Cette rencontre, qui a vu la participation effective de plusieurs compétences et intervenants dans le secteur marocain de la production audiovisuelle (500 participants dont 90 journalistes), a traité de plusieurs questions relatives à la relation entre production, diffusion et distribution, ainsi qu'aux questions ayant trait aux ressources humaines qui interviennent dans la création, en plus des questions de financement et de soutien au secteur de la production privé et public.

Aux termes de cette rencontre plusieurs recommandations importantes ont été retenues parmi lesquelles, on retiendra :

- La création d'un fonds de soutien à la qualité de la production audiovisuelle nationale, qui a bénéficié lors de la première étape d'un montant de 15 millions de dirhams grâce à la participation du ministère de la Communication, de la Société Nationale de la Radiodiffusion et Télévision (SNRT) et de Soread 2M;
- L'établissement d'un code de déontologie propre à la profession de la production;
- La préparation d'une convention collective entre les producteurs et les collaborateurs à la création ;
- L'institutionnalisation des relations producteurs/diffuseurs dans le service public sur la base d'une convention de partenariat ou un protocole d'accord;
- L'organisation d'un festival national pour récompenser les productions audiovisuelles nationales.

Une commission de suivi a été créée dans le but d'activer les recommandations des premières assises nationales de la production audiovisuelle et cinématographique. Elle est composée de toutes les parties ayant participé à la préparation de cette rencontre. Cette commission est ouverte à toutes les organisations professionnelles intervenant dans le secteur.

La première réunion de la commission de suivi s'est tenue le 26 juillet 2006 sous la présidence de monsieur le Ministre de la Communication et en présence des représentants des parties concernées et a procédé à la création de trois sous commissions chargées :

- D'activer et assurer le suivi des recommandations relatives à la radio et à la télévision;
- Du suivi des questions relatives à la production cinématographique;
- De l'accompagnement de tout ce qui concerne les ressources humaines et des relations interprofessionnelles.

■ **L'instance d'audimétrie dans les médias audiovisuels**

Une convention entre le Centre Interprofessionnel de l'Audimétrie (CIAUMED) et la société Marocmétrie, dont le principal actionnaire est la société Médiamétrie France, a été signée le 25 juillet 2006. Le Centre Interprofessionnel de l'Audimétrie est composé de la SNRT de Soread 2M de Régie3 et du Groupe des Annonceurs au Maroc (GAM) et l'Union des Agences Conseil en Communication (UACC).

Cette convention vise à promouvoir et à moderniser le secteur audiovisuel au Maroc en tenant compte des attentes des téléspectateurs et des auditeurs et de leurs choix respectifs et ce par le biais de la mesure d'audience reposant sur les nouvelles technologies et sur la base de statistiques précises.

Aux chaînes de télévision nationales, cet outil permettra de connaître de manière précise les choix et les attentes des téléspectateurs, de mieux orienter leur stratégie pour faire face à la concurrence des chaînes étrangères, d'augmenter leur taux d'audience et de fournir aux annonceurs des indices statistiques utiles.

Aux agences de publicité, la médiamétrie, permettra d'établir leur tarification sur la base de données crédibles, d'alléger la pression publicitaire sur les tranches de « prime time » et de développer l'offre sur les plages horaires peu exploitées afin d'en améliorer l'exploitation.

La mesure d'audience permettra aux annonceurs une meilleure exploitation des budgets publicitaires et une rationalisation des choix de leurs plans médias, de même qu'elle leur fournira des indices précieux pour leurs stratégies de commercialisation.

Pour les agences conseil en communication, la mesure d'audience est un outil précis leur permettant de réaliser leurs consultations en toute objectivité, d'intégrer l'indice du public visé et de faire face aux changements imprévus ou qui peuvent influencer sur l'audience.

Le CIAUMED a tenu la première réunion de son conseil d'administration le 15 septembre 2006. Il a terminé la mise en place du cadre juridique et de sa structure administrative et s'est doté d'un local et des équipements nécessaires à son activité ainsi que son budget d'exécution.

Le centre a également réalisé une étude cadre auprès de 10.000 foyers afin de cerner les indices socio-économiques relatifs aux équipements audiovisuels ainsi que les comportements de consommation en matière de médias. Cette étude devait être présentée à la fin du mois de mars 2007.

En parallèle, le centre procèdera à l'installation auprès d'un échantillon de près de 750 familles marocaines d'équipements de mesure reliés au centre principal de mesure et de contrôle. Les premiers résultats de cette opération seront rendus public à la fin du mois de juillet 2007.

■ **Les stations radios privées :**

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a octroyé, par décision rendue publique le 10 mai 2006, 11 autorisations pour la création de radios et de télévision privées après la signature des cahiers des charges par ces dernières. C'est ainsi que le paysage audiovisuel marocain s'est enrichi depuis peu d'une chaîne de télévision généraliste, « Médi I Sat » ; de deux radios locales à Marrakech et Agadir ; de quatre radios régionales qui couvriront les villes de Casablanca, Fès, Meknès, Marrakech et Agadir ; d'une radio régionale spécialisée en musique couvrant Casablanca et Marrakech ; d'une radio régionale couvrant l'axe Nord, le Rif et l'Est ; d'une radio régionale thématique spécialisée dans l'économie et les finances couvrant l'axe Rabat /Casablanca et d'une radio régionale thématique spécialisée en économie couvrant l'axe Rabat/Casablanca/Fès/Meknès.

■ **Promotion de la culture amazighe dans les médias publics :**

La langue amazigh bénéficie actuellement d'une place importante dans le contexte communicationnel national par comparaison avec la période antérieure où elle était limitée au niveau de la radio amazigh et aux informations télévisées dans les trois langues amazigh.

En application du cadre de référence qui dicte aujourd'hui la pratique quotidienne des médias publics -la loi sur la communication audiovisuelle, les cahiers des charges des deux chaînes de télévision et le respect des engagements pris dans le cadre de la commission mixte entre le ministère de la Communication et l'Institut Royal de la Culture Amazigh (IRCAM), en l'occurrence- le paysage audiovisuel national a été marqué par

plusieurs initiatives exprimant une réelle volonté de renforcer la place de la langue et de la culture amazigh.

Ainsi, la SNRT, en plus d'offrir aujourd'hui un JT dans les trois langues amazigh, diffuse deux émissions dans cette langue : une quotidienne de 13 minutes, « Asrak », et une hebdomadaire de 26 minutes, « Arhal ». Elle programme également des émissions en langue arabe qui traitent de la culture amazigh dont « Tifaouin » et « Amoudou ».

En plus des émissions et des soirées artistiques consacrées au patrimoine et à la musique amazighes, la SNRT a programmé, pour la première fois cette année, quatre films et quatre pièces de théâtre en langue amazigh. La première chaîne de télévision s'engage à veiller, soit en première diffusion ou en rediffusion, à la programmation annuelle de 12 oeuvres artistiques amazigh à l'horizon 2008 comme stipulé dans le cahier des charges.

Au niveau de la radio amazigh, le temps d'émission est passé à 16 heures par jour et des efforts sont consentis pour parvenir à une émission à 24 heures. Une action est menée pour unifier les informations en amazigh programmées dans les tranches matinales. Et pour la première fois, des pièces de théâtre radiophoniques en amazigh ont fait partie de la grille du mois de ramadan dernier et la chaîne aspire à développer les programmes amazighs pour une communication de proximité.

2M a, pour sa part adhéré à cette nouvelle orientation et ceci par la diffusion quotidienne d'un JT en langues amazigh; la programmation de plus de six émissions quotidiennes de 13 minutes ("Issounfouten", "Timitar Antoudert", "Ibradan" et "Studio ntoudert") et de trois émissions hebdomadaire de 26 minutes ("Rid tamazight", "Assayes" et "Taouja").

La deuxième chaîne a enrichi sa grille de cinq émissions en rapport avec l'art amazigh et ses stars en plus de la diffusion de la chanson amazigh dans le cadre des soirées artistiques hebdomadaires.

Les efforts déployés par la chaîne pour le doublage en amazigh de ses différents programmes quotidiens et hebdomadaires à caractère économique, social, de santé, sportif et autres, constituent une part importante des initiatives prises à cet effet.

En plus de la part qu'accordent les deux chaînes publiques dans leurs émissions de débats aux différentes questions amazigh, elles envisagent de faire participer des compétences amazighes dans leurs émissions traitant des questions politiques, économiques et sociales.

En ce qui concerne les autres chaînes thématiques, nouvellement créées, la chaîne "Ar-

rabia” poursuit la programmation de l’émission “Yaz” qui présente des leçons d’amazigh, alors qu’“Al Maghribia” reprend toutes les émissions amazighes diffusées par la TVM et 2M. En plus des émissions programmées par la chaîne Mohammed VI du coran en ce qui concerne le volet religieux.

■ **Le partenariat et la coopération dans le domaine de la formation audiovisuelle :**

Sous l’égide du ministère de la Communication, l’Institut Supérieur de l’Information et de la Communication (ISIC), la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT) et Soread 2M ont signé deux conventions de coopération et d’échange d’expériences dans le domaine de la formation journalistique et communicationnelle. Une démarche qui traduit dans les faits la volonté de l’ISIC de s’ouvrir sur le milieu professionnel et de développer l’espace de formation sur le terrain aussi bien, en ce qui concerne la formation initiale des étudiants en journalisme que la formation continue au profit des professionnels.

La logistique et les moyens matériels sont fournis par les deux chaînes publiques alors que l’encadrement pédagogique échoit à l’ISIC, partenaire stratégique dans le cadre de la formation qui se charge d’élaborer un programme de formation continue au profit des deux chaînes en matière journalistique, technique et de gestion ainsi que la réalisation d’études et de recherches en ce qui concerne les ressources humaines, les programmes et les attentes du public.

● **LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION (SNRT)**

Les procédures relatives à la transformation de la RTM en Société nationale de radio-diffusion et de télévision ont été achevées en 2006–, année qui a également vu la signature du cahier des charges de la chaîne et d’un contrat programme entre la SNRT et le gouvernement ainsi que l’adoption d’un nouveau statut pour le personnel et le lancement de chaînes thématiques.

■ **Le cahier des charges**

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a approuvé, le 4 janvier 2006, le cahier des charges de la SNRT, en vertu duquel la société s’engage à offrir une programmation générale et thématique se référant aux valeurs de la civilisation marocaine avec ses composantes islamique, arabe et amazigh et destinée à un public large y compris la communauté marocaine à l’étranger.

Pour rappel, le cahier des charges de la SNRT porte notamment sur :

- le type d'émissions et la fréquence de leur diffusion ;
- la publicité, son contenu, sa fréquence et les tranches horaires qui y sont consacrées ;
- Le respect du principe d'équité dans l'accès des partis politiques, des syndicats et des organisations de la société civile aux services de la SNRT ;
- Le respect du pluralisme et de la diversité culturelle ;
- l'application des dispositions relatives à l'intégration de la culture amazighe dans les médias audiovisuels aussi bien au niveau de l'information que des programmes artistiques et de la fiction ;
- Le soutien et l'encouragement de la production nationale ;
- Le recours aux services des sociétés privées de production audiovisuelle, installées au Maroc et employant essentiellement des compétences marocaines et ce à hauteur de 30% du budget alloué à la production nationale télévisuelle, hors journal télévisé, et de 15% en ce qui concerne la production radiophonique ;
- l'engagement à réserver 50% de l'ensemble de la programmation musicale annuelle à la musique marocaine dans le but d'encourager les artistes marocains et les jeunes talents aussi bien au niveau national que régional.

■ Le contrat programme

Le contrat programme signé le 8 février 2006 entre le gouvernement et la SNRT arrête les objectifs de cette dernière ainsi que les moyens qu'elle doit adopter pour les réaliser. Aux termes de ce contrat programme, la SNRT bénéficie d'un soutien financier de l'Etat destiné à lui permettre de s'acquitter de sa mission d'établissement public. Echelonnée sur trois ans (2006-2008), la subvention est ventilée comme suit : 622 millions dhs pour 2006, 521 millions dhs pour 2007 et 582 millions de dhs pour 2008. Cette enveloppe budgétaire comprend aussi la subvention du ministère de la Communication allouée à travers le fonds d'aide à la production audiovisuelle et qui s'élève à 556 millions de dhs étalés sur trois ans.

Par ailleurs, la SNRT s'engage en vertu de ce contrat programme notamment à mettre en place un programme d'investissement avec une enveloppe budgétaire de 426 millions de dirhams dont la plus grande part est réservée à la mise à niveau des infrastructures et des équipements de la société et à se doter d'un système moderne de gestion pour être en mesure d'affronter les défis de la libéralisation du secteur audiovisuel et son ouverture sur les opérateurs privés.

■ Le statut

Le statut du personnel de la SNRT a été signé le 4 avril 2006 dans le cadre du partenariat entre l'administration et les partenaires sociaux au sein de la société. En plus de préserver les droits acquis, ce statut a pour objectif de :

- Garantir de nouveaux avantages et indemnités au personnel l'alignant sur les conditions de travail et de salaires pratiqués au sein de la deuxième chaîne nationale. Ces indemnités couvrent le domaine du logement, du transport, le travail de nuit et les jours fériés, l'indemnité mensuelle principale et biannuelle complémentaire ainsi que le treizième mois et l'indemnité annuelle de rendement.

- Instaurer un système moderne de gestion des ressources humaines, basé sur de nouveaux outils, afin d'évaluer le rendement, démocratiser les relations de travail et instaurer l'égalité et la culture de dialogue et de concertation au sein de la société ...

Parmi les indices que l'on peut retenir à ce propos, le changement radical au niveau du traitement des ressources humaines qui va dans le sens de la consolidation du climat de confiance, de communication et de dialogue entre les partenaires sociaux. C'est dans cet objectif qu'à été installée une commission technique mixte composée des représentants de l'administration et ceux des instances syndicales ce qui a permis d'élaborer une grille des salaires tenant compte du principe de l'égalité dans le pôle public et le règlement de la situation administrative des employés ainsi que le recours à critères spécifiques pour attribuer des postes de responsabilité administrative et professionnelle.

Le statut du personnel vient créer une nouvelle dynamique dans la gestion de la SNRT et ouvrir de nouvelles perspectives dans la réalisation des objectifs de cette locomotive du pôle audiovisuel public.

■ Diversification de l'offre du paysage audiovisuel public

- A côté des chaînes thématiques créées, l'année 2006 a vu le lancement de la chaîne "Arryadia" qui diffuse ses programmes tout au long de la semaine. Cette chaîne bénéficiera de la diffusion terrestre numérique.

- Le projet de la chaîne amazighe, élaborée conjointement par le ministère de la Communication, l'Institut royal de la culture amazighe et la SNRT, et dont le lancement est prévu au courant l'année 2007, atteste de la volonté de renforcer la présence de la culture amazighe dans le pôle audiovisuel public. Dans ce cadre, la commission chargée de l'étude de ce projet continue de tenir des réunions pour finaliser le projet à tous les niveaux : les équipements techniques, les ressources humaines, la grille des programmes, la production et le financement.

Concernant le projet de la chaîne parlementaire, les concertations sont en cours entre le ministère de la Communication, le ministère chargé des Relations avec le Parlement, la SNRT et le Parlement pour faire aboutir ce projet.

■ Améliorations des infrastructures de diffusion

Au cours de l'année 2006, la SNRT a continué d'élargir son réseau d'émission et de diffusion et de développer ses équipements techniques que ce soit pour la radio ou pour la télévision. La SNRT a ainsi procédé au :

- lancement du projet de création de 100 stations de diffusion à périmètre limité;
- Renforcement du réseau d'émission par satellite;
- Renforcement de la diffusion par réseau terrestre;
- Installation d'infrastructures pour la diffusion de la télévision numérique terrestre à Rabat et à Casablanca à titre expérimental avant de les étendre à plusieurs autres villes du Royaume au cours des années 2007 et 2008 dans l'objectif de couvrir 75% de la population ;
- Mise en place de 87 stations de diffusion en modulation de fréquence (FM).

Au niveau des équipements et de l'acquisition d'un matériel de pointe, la SNRT a développé les équipements de ses chaînes thématiques et régionales et équipé les studios de la station centrale de la radio et de quelques stations régionales.

De manière générale, et en couronnement des efforts consentis en ce domaine, la couverture télévisuelle nationale a connu une nette amélioration en 2006. Pour preuve, le taux de couverture a atteint 95% pour la télévision analogique, 74%, pour la radio nationale, 52%, pour la chaîne amazighe et 60% pour la chaîne internationale.

La production nationale

La SNRT a nettement renforcé sa production nationale, passant de 47 heures de production (téléfilms, pièces de théâtre, sitcom et documentaires) en 2000 à 265 heures, en octobre 2006.

● LA SOCIÉTÉ SOREAD 2M

Soread 2M a œuvré tout au long de l'année 2006 à améliorer sa production et sa diffusion et à élargir son réseau d'émission terrestre et satellitaire.

■ Cahier des charges

Conformément à son cahier des charges, 2M a, au cours de l'année 2006, offert à ses téléspectateurs une programmation généralisée et diversifiée se basant sur les valeurs de la civilisation marocaine, arabo-musulmane et amazighe et se référant aux valeurs humaines de démocratie, de liberté, de tolérance, d'ouverture et de modernisme.

A fin octobre 2006, 2M a présenté 390 heures de programmes d'information, 124,23 heures de reportages et entretiens réservés aux domaines économique et social, 730,17 heures de programmes et de reportages relatifs à la littérature et cinéma signés par des réalisateurs marocains ou d'origine marocaine.

■ Soutien à la production nationale

2M n'a cessé de développer sa production aussi bien au niveau des journaux et magazines d'information que des programmes artistiques, religieux, culturels, économiques, de santé ou de sport. La chaîne a également dédié des ressources financières et humaines importantes à la production nationale (15 téléfilms, 7 pièces de théâtre, 8 feuilletons et sketches, 10 longs métrages, un court métrage et 62 documentaires).

Par ailleurs, la chaîne a signé quatre contrats pour la coproduction de longs métrages internationaux et d'une émission.

■ Elargissement et amélioration du réseau de couverture

Après expiration de son contrat avec SESAT, 2M a migré vers W6 pour assurer la couverture de l'ensemble du territoire national et de certains pays africains. Elle a également renouvelé son contrat relatif à l'émission par le satellite Hotbird.

En parallèle, l'année 2006 a vu le lancement de travaux d'élargissement de la couverture hertzienne par émission limitée pour 15 centres dans les régions d'Assa, Tiznit, Oufouss, Nif, Mersa, Tanalt, Anzi, Aït Ishak, Amlen, Debdou, Taghjijt, Anmil, Timoulay, Tizi ousli et Bab Taza.

La deuxième chaîne a également procédé cette année à la mise en place d'un programme visant à faire profiter toutes les régions de ses émissions soit à travers l'élargissement ou l'amélioration de la couverture soit par le rééquipement de centres d'émissions, soit par le renouvellement et l'amélioration de la couverture hertzienne dans les principaux centres d'émission.

Dans le domaine de la radio, la chaîne a procédé à l'extension de la couverture de radio 2M pour couvrir plusieurs centres à Asilah, Larache, Kénitra, Boulmane Dades, Missouri, Boujdour, Midelt, Guelmim, Zagoura, Bouarfa, Imintanout, Tinghir et Guelmima.

Elle a également procédé à la création de trois stations d'émission radiophonique par satellite à Essaouira, Ouarzazate et Errachidia.

■ **le soutien au sport national :**

Dans le cadre de son soutien au sport national, la deuxième chaîne a renouvelé les accords qui la lient aux différentes fédérations sportives nationales de basket-ball, football, tennis et les sports aquatiques.

LES PARTENARIATS SOCIAUX

DANS LE DOMAINE DE LA PRESSE ET DE LA COMMUNICATION

Une convention de partenariat pour renforcer la coopération dans le secteur social a été signée le 27 décembre 2006 entre les différents établissements en relation avec le secteur de la communication publique à savoir, le Ministère de la Communication, l'Agence Maghreb Arabe Presse (MAP), la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT), Soread 2M, le Centre Cinématographique Marocain (CCM), le Bureau Marocain des droits d'auteurs (BMDA) et l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC).

Cette convention vise le soutien et le développement de la coopération et la coordination entre ces différents partenaires dans les domaines sociaux et culturels et la mise en commun des moyens matériels dont disposent ces parties.

Le personnel du ministère de la Communication et des établissements susmentionnés peuvent ainsi :

- Profiter réciproquement des prestations dispensées par les services sociaux des uns et des autres ;
- Contribuer à la réalisation de projets à caractère social;
- Organiser des conférences, des rencontres et diverses activités ;
- Rechercher un cadre adéquat de coordination, de coopération et de concertation entre eux;
- Réaliser des projets à but non lucratif profitables à tous en coordination avec les autres associations des œuvres sociales concernées.

Parmi les outils qu'offre cette convention pour mettre en exécution ces objectifs il y a lieu de citer:

1- La création d'une haute instance de coopération et de coordination dans le domaine social entre les partenaires concernées chargée de l'application de cette convention, et de mettre en place des services diversifiés aux fonctionnaires, aux cadres et à leurs familles principalement le logement, la santé, le transport, etc. et en leur permettant, également, de profiter des différentes activités sociales, culturelles et de divertissement. L'instance est également chargée de soutenir l'élaboration de projets à caractère social, culturel dans le cadre du partenariat et de la coordination.

2- D'autre part, et en vue de permettre aux cadres et fonctionnaires de l'ISIC de profiter des services offerts par la fondation Mohammed VI pour le soutien des œuvres sociales de l'éducation et de la formation, conformément à la loi 00.73 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la loi n° 09/05, il sera procédé à l'élaboration d'un projet de convention permettant à ces derniers de profiter des services de la fondation en question.

■ **Projet de création d'un fonds social des journalistes professionnels**

Dans le sillage des initiatives visant à développer les prestations sociales dans le secteur de la communication et de la presse et à enraciner l'esprit de solidarité, à améliorer les conditions professionnelles des différentes catégories des professionnels dans le secteur et de les motiver pour un meilleur rendement, un projet de création de fonds social pour les journalistes professionnels est en cours. Il vise la mise en application des principales dispositions contenues dans la convention sociale des journalistes professionnels, signée sous l'égide du ministère de la communication à la fin de l'année 2005 entre la Fédération Marocaine des Editeurs de Journaux (FME) et le Syndicat National de la Presse Marocaine (SNPM).

Le projet ambitionne de mettre en place les fondements d'une gestion moderne et transparente pour développer les services sociaux dans le secteur et leur imprimer une plus grande efficacité et une pérennité certaine.

Ce projet dont l'élaboration se fait en concertation avec les partenaires principaux a pour objectif de mettre les composantes du corps journalistique sur un pied d'égalité, en créant un équilibre entre les droits et les obligations des adhérents, tout en cherchant l'ouverture vers des organismes spécialisées pour bénéficier de services de qualité au profit des adhérents et leurs familles.